

Dakar, le 25 Août 2025

CIRCULAIRE N° 004/2025

**A MESDAMES, MESSIEURS
LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMPAGNIES MEMBRES DE LA
FÉDÉRATION SÉNÉGALAISE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES
(FSSA)**

Objet : Mesures prises par le Bureau en vue du respect du tarif minimum fixé par arrêté et du paiement au comptant des primes d'assurances RC Automobile

Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux,

Notre marché est passé depuis le 1^{er} août 2024 à la généralisation de la digitalisation des attestations d'assurances automobile hors TPV dans le but de lutter contre la fraude, la sous tarification mais aussi pour améliorer le parcours client afin de le rendre plus fluide avec comme conséquence directe, le règlement diligent des sinistres automobile les compagnies recevant en temps réel l'ensemble des opérations de souscription.

C'est dans ce cadre, que la Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurance avait intégré le tarif minimum Responsabilité Civile véhicules terrestres à moteurs dans la plateforme en donnant un accès à la Tutelle. Dès lors, le système n'autorise la génération du QR CODE DIGITAL qu'après paiement de la prime d'assurance préalablement calculée par la plateforme de la FSSA. Cependant, il a été constaté dans la pratique des écarts entre la production réelle des compagnies et celle enregistrée dans la plateforme de la FSSA ce qui suppose un contournement du tarif minimum implémenté.

Face à cette problématique, le Bureau de la Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurance, réuni en sa séance du 5 juin 2025, a décidé de mettre en place une solution intégrant un gateway de paiement des primes d'assurance responsabilité civile automobile pour toutes les polices monos. La phase pilote va démarrer le 1^{er} septembre 2025 avant la généralisation prévue le 1^{er} octobre 2025. Les polices flottes automobile ne seront pas concernées par ce système pour le moment.

Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux,

En vous renouvelant nos remerciements pour votre adhésion et soutien à ce projet innovant et ambitieux pour notre marché, nous vous prions de croire à l'assurance de notre considération.

P/O La Présidente

Oumou Niang TOUBATE

Compte Bancaire : BIC N° SSSG765

